

Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique
Unité Prévention et Promotion en Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Sébastien DEHECQ
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Téléphone : 07.60.82.34.50.
Réf. : ARS/DD31/UPPSE/2024/094
Date : vendredi 31 mai 2024

Mesdames, Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI de
la Haute-Garonne

Objet : Lutte contre les moustiques vecteurs des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika sur votre territoire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, colonise de plus en plus de communes année après année en Haute-Garonne (96 % de la population exposée). Détecté pour la première fois en France en 2004 puis dès 2012 en Haute-Garonne, il s'est adapté à notre climat pour s'étendre sur le territoire national avec 78 départements colonisés à ce jour (11 départements de plus qu'en 2023). Il est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies comme les virus du chikungunya, de la dengue et du Zika aussi appelées « arboviroses ».

L'année 2023 a été marquée par une très forte activité de lutte antivectorielle en Haute-Garonne, premier département d'Occitanie en terme de gestion de malades de virus transmis par le moustique tigre. Tous ces malades revenaient de pays où ces virus circulent activement.

Le début d'année 2024 est marqué par une forte augmentation des cas de dengue en Amérique du sud et aux Antilles et de nombreux cas de personnes malades rentrant de ces régions sont déjà détectés en Haute-Garonne.

Le ministère en charge de la Santé a déjà récemment alerté tous les professionnels de santé sur ce risque sanitaire et il convient à chacun de mettre en œuvre les mesures de prévention sur son territoire vers ses publics.

Il est unanimement admis que l'éradication du moustique tigre n'est pas envisageable techniquement à l'échelle d'un grand territoire (une femelle pond près de 200 œufs dans sa vie d'une durée approximative de 1 mois). Il est toutefois possible de contenir son expansion et surtout la nuisance locale en intégrant la lutte préventive à toutes vos activités de terrain.

Rappels sur le cycle de vie du moustique tigre :

Les moustiques pondent dans des rétentions d'eau et des adultes en émergent après environ une semaine. Ces rétentions, nommées « gîtes », sont généralement de petits récipients en eau à proximité des habitations. Ils peuvent être souterrains, aériens et ne dépendent pas de la nature du contenant (métal, plastique, pierre, béton, bois, *etc.*)

Seules les moustiques femelles adultes piquent et peuvent devenir une source de nuisance si leur densité augmente. Le moustique tigre n'est pas porteur du virus. Il ne peut potentiellement le transmettre que s'il a piqué une personne malade.

Toutefois, ce moustique se déplace peu (moins de 150 mètres dans sa vie) et persiste donc à proximité des gîtes de naissance. Toute nuisance locale démontre une source productive proche qu'il convient de rechercher et éliminer durablement.

Votre rôle, conforté par le décret 2019-258 du 29/03/2019, est primordial pour agir sur votre environnement et aider les personnes à lutter contre le moustique tigre par les actions suivantes :

➤ **La lutte préventive : éliminer durablement les sources de moustiques**

L'objectif de la lutte préventive est la réduction durable des gîtes (tout récipient pouvant retenir de l'eau) où pondent les moustiques. Ces actions simples de repérage et de surveillance peuvent être renforcées dans les quartiers émettant des signalements de nuisance.

Intégrer cette action à toutes les missions quotidiennes de vos équipes (entretien des espaces publics, contrôle du réseau pluvial, salubrité publique, aménagement urbain, etc.) permet de limiter les proliférations locales tout en incitant vos administrés à appliquer ces bons gestes.

A *contrario*, la seule lutte contre la nuisance provoquée par les moustiques, fondée sur l'usage d'un insecticide, n'est pas recommandée. Les effets des applications d'un insecticide sont temporaires d'autant plus si les sources de moustiques ne sont pas éliminées simultanément. De plus, les insecticides contre les moustiques adultes ont tous un impact environnemental potentiel qu'il convient de maîtriser.

Dans le cadre de la surveillance de l'implantation du moustique, je vous invite à rediriger vos administrés en cas de signalement de moustiques vers : <https://signalement-moustique.anses.fr>. Ce portail national donne également accès à des informations validées sur le moustique tigre (mode de vie, répartition, risque sanitaire) et les moyens utiles de protection.

Toute nuisance constatée a son origine dans un rayon de 50 mètres, du fait de la faible dispersion des moustiques adultes. Les gîtes sont généralement de petits contenants en eau (eau claire, immobile à l'ombre) au sol, enterrés ou aériens que chacun peut éliminer durablement (destruction, élimination, remblais, etc.) sans utilisation d'insecticide.

En désignant un référent technique à l'ARS, vous aurez au sein de votre collectivité un destinataire privilégié des informations utiles à vos services et vos administrés sur les mesures préventives, au contrôle des environnements pour la détection et l'élimination des gîtes, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation de publics. Nous vous invitons à transmettre ses coordonnées à l'ARS, délégation départementale de Haute-Garonne : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr

➤ **Mobiliser vos acteurs de terrain**

La diffusion des bons gestes de prévention des gîtes et des piqûres est un enjeu majeur pour que la population devienne un acteur de la lutte. Votre proximité et la connaissance de vos populations vous place au cœur de cette mission d'information.

Comme évoqué précédemment, l'identification d'un référent au sein de votre commune faciliterait les échanges et nos actions conjointes. A ce titre, mes équipes, sous réserve de leur disponibilité, peuvent être sollicitées pour vous appuyer dans la conception de vos campagnes d'informations et actions de sensibilisation de terrain.

En complément, l'ARS finance un opérateur, le CPIE Terres toulousaines, qui est à votre disposition (contact@cpieterrestoulousaines.org) pour former vos agents ou conduire des actions auprès de certains publics (sensibilisation dans les écoles, stand d'animation, etc.)

➤ **La lutte contre les maladies transmises par les moustiques**

La lutte contre les maladies vectorielles revient à l'ARS. Depuis 2020, l'ARS a mandaté un organisme professionnel pour la surveillance entomologique et pour les interventions autour des cas avérés d'arboviroses afin de prévenir les épidémies de ces maladies en Haute-Garonne.

Cette entreprise est donc susceptible d'intervenir sur votre territoire dès la détection d'un malade. Vous serez alors immédiatement informés par mes services de tout cas avéré sur votre commune et avant les mesures de gestion qui seront mises en œuvre. Pour des raisons de santé publique, les actions devront être mises en œuvre rapidement. Aussi, je vous remercie de prévoir le meilleur accueil aux équipes de notre opérateur.

Protocole d'intervention de l'ARS autour d'un cas d'arbovirose :

Dès la réception d'un signalement d'un cas, l'ARS active son opérateur de lutte antivectorielle, la société Altopictus. Simultanément, chaque acteur est informé des interventions (mairie, réseau apicole, chambre d'agriculture).

L'opérateur organise immédiatement une visite de tous les sites visités par le malade pour y informer la population du risque, éliminer les gîtes rencontrés et préparer une démoustication dans un rayon de 150 m autour du site identifié.

Le traitement a lieu en fin de nuit avec du traitement à pied ou en véhicule selon l'accessibilité des sites. Le traitement est possiblement restreint si identification de cours d'eau, de rucher ou de parcelles d'agriculture biologique.

Mes services peuvent alors vous solliciter pour informer votre population sur les actions en cours et les gestes de prévention.

L'ARS développe la lutte intégrée autour de chaque malade afin d'associer simultanément tous les moyens de lutte adaptés aux environnements rencontrés et d'informer les personnes sur le risque sanitaire et les moyens de prévention et de protection. L'ARS réserve les applications d'insecticide à la seule élimination directe des moustiques adultes autour des personnes malades d'un virus transmis par les moustiques, dans le but d'éliminer rapidement les moustiques potentiellement porteurs du virus avant qu'ils ne le transmettent à d'autres personnes en limitant ce traitement à un rayon de 150 m autour des lieux fréquentés par le malade (dispersion maximale du moustique tigre).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Directrice Adjointe
de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne



Charlotte HAMMEL

Copies

- M. le Président de l'association des maires de la Haute-Garonne
- M. le Président de l'association des maires ruraux de la Haute-Garonne
- M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne
- M. le Sous-préfet de Muret
- M. le Sous-préfet de Saint-Gaudens